Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212202188-20260521-2026_054-DE

COMMUNE DE PLOUGRESCANT
CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 MAI 2026

DATE DE CONVOCATION : 12/05/2026 MEMBRES EN EXERCICE : 15 MEMBRES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle du Conseil, sous la présidence de Didier AUZOU, Maire.

PRÉSENTS (14) : Didier AUZOU, Anne LE COADOU, Xavier de ROQUEFEUIL, Jacqueline DRONIOU, Pascal LEMESLE, Alain LE KER, Philippe LE SAINT, Didier REMOISSONNET, Magali LEMOINE, Magali TOCQUER, Margaux DESCLOZEAUX, Fanny LANDEMAINE, Gilbert DRESCHER, Donaïg LE DÛ

ABSENT (1) : Franck MISUK, donne pouvoir à Pascal LEMESLE

Secrétaire de Séance : Jacqueline DRONIOU

PERSONNEL - MODIFICATION D'UN CONTRAT DE TRAVAIL
Délibération 2026_054

Un Agent avait été recruté sur le poste de Gestionnaire du Camping pour remplacer un Agent ayant pris une disponibilité pour convenance personnelle.
Cet Agent a depuis démissionné de la Fonction Publique Territoriale.
Aussi, il a été nécessaire de modifier le contrat de travail de l'Agent en poste vers un contrat pour « accroissement temporaire d'activité » du 16 mars au 30 novembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la modification du contrat de travail de l'Agent ayant pour mission la gestion du Camping municipal comme expliqué ci-dessus,

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Didier AUZOU.

La Secrétaire de séance,
Jacqueline DRONIOU.

MAIRIE DE PLOUGRESCANT Côtes d'Armor